

**REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,  
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire de Gragnague,

**Etaient présents :** Monsieur Daniel CALAS – Madame Liliane GUILLOTREAU - Monsieur Didier AVERSENG – Monsieur Claude PLAUT - Monsieur Amador ESPARZA - Monsieur Bruno SIRE - Monsieur Denis BASSI - Monsieur Pascal RAULLET - Madame Sophie BOUSCASSE - Monsieur Patrice CAZES

Formant la majorité des membres en exercice

**Etaient représentés :** Madame Hélène BRUNEAU (pouvoir donné à Monsieur Denis BASSI) - Monsieur Serge SOUBRIER (pouvoir donné à Monsieur Didier AVERSENG)**Etaient excusés :** Madame Catherine ILLAC – Madame Delphine ROGER - Madame Stéphanie CALAS - Madame Isabelle PAYSAN – Madame Alexandra CAMPIGNA - Madame Brigitte RUDELLE - Monsieur Laurent PLAS

Madame Sophie BOUSCASSE a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2019.

**Point n°2 : Décisions du Maire**

Monsieur Daniel CALAS donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
24/06/2019	46/2019	Marché avec l'entreprise XEFI de Colomiers pour la réalisation de la liaison téléphonique et informatique entre les locaux de la Mairie et les anciens locaux de la communauté de communes pour un montant HT de 705€
24/06/2019	47/2019	Marché avec l'entreprise CALLE de Saint Jean pour la fourniture d'équipements de restauration pour un montant HT de 533,30€
25/06/2019	48/2019	Marché avec l'entreprise O2Pub de Toulouse pour l'insertion presse relative à l'approbation de la mise en compatibilité du PLU de Gragnague pour un montant HT de 145,81€

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,  
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

27/06/2019	49/2019	Marché avec l'entreprise LACROIX de Saint Herblain pour la fourniture d'une plaque de rue pour un montant HT de 44,92€
27/06/2019	50/2019	Marché avec l'entreprise Hardy Scout Collective de Tournefeuille pour l'achat de fournitures administratives pour un montant HT de 143,21€

**Point n°3 : Autorisation de signature d'un devis****Délibération n°2019/52 :** Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis suivant : Remplacement du système de sécurité incendie de l'école

- Entreprise retenue : BRUNET EEGI de Auterive
- Montant HT du marché : 24 993,10€

Et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

**Point n°4 : Abrogation partielle de la délibération n°13/2017 relative à la dénomination de voies nouvellement créées**

**Délibération n°2019/53 :** Par délibération en date du 23 février 2017, le Conseil Municipal avait décidé de baptiser quatre rues nouvellement créées par des aménageurs privés en vue de leur intégration dans le domaine public.

Parmi ces rues se trouvait la rue du Lauzis, au cœur de l'opération des Carrés de l'Habitat (« les Carrés du Lauzis »), 320 avenue des écoles.

Il s'avère que ce lotissement demeurera entièrement privé et qu'aucune rétrocession de voirie n'interviendra prochainement. Par conséquent, le Conseil Municipal n'est pas compétent pour nommer cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la rue du Lauzis de la liste des rues créées par délibération du 23 février 2017.

**Point n° 5 : SDEHG : contribution communale à la création d'un éclairage public sur le piétonnier entre l'école et le futur ALAE/ALSH**

**Délibération n°2019/54 :** Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 12 février dernier concernant la création d'un éclairage public sur le piétonnier entre l'école et le futur ALAE, le SDEHG a réalisé l'Avant-projet Sommaire de l'opération suivante (11AS326) :

- Construction d'un réseau souterrain d'éclairage public d'environ 200 mètres de longueur issu du poste P31 "GROUPE SCOLAIRE".

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,  
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

- Fourniture et pose de 10 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 6 mètres de hauteur en acier thermolaqué et supportant un appareil d'éclairage public de type 'routier' équipé d'une lampe 45 W LED pouvant être équipées de bi-puissance.
- Reprise sur le réseau existant.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	9 744€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	39 600€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>12 531€</b>
Total	61 875€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'Avant-projet Sommaire présenté et de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**Point n°6 : SDEHG : contribution communale à la rénovation des lanternes vétustes du lotissement de Lagarde**

**Délibération n°2019/55** : Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 25 février dernier concernant la rénovation des lanternes vétustes au lotissement de Lagarde, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AS346) :

- Rénovation du coffret de commande d'éclairage public existant issu du poste P28 "LAGARDE".
- Dépose de 36 ensembles d'éclairage public vétustes.
- Fourniture et pose de 36 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 5 mètres de hauteur en acier thermolaqué et supportant un appareil d'éclairage public de type 'routier' équipé d'une lampe 32 W LED bi puissance.
- Reprise sur le réseau existant.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 76%, soit 1 675 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	15 157€
---	---------

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,  
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	61 600€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>19 493€</b>
<b>Total</b>	<b>96 250€</b>

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'Avant-projet Sommaire présenté et de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**Point n°7 : SDEHG : contribution communale à l'installation de feux tricolores Route des Coteaux/Chemin de la Mouyssaguèse**

**Délibération n°2019/56 :** Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 29 mai 2019 concernant la mise en place de feux tricolores au carrefour route des Coteaux et chemin de la Mouyssaguèse, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AS355)

- Création d'un réseau souterrain spécifique aux feux tricolores en conducteur 12G 1.5 mm<sup>2</sup> (avec évacuation des déblais, déroulage des câbles et fourreaux, remblaiement et réfection de surface).

Fourniture et pose de :

- 4 poteaux cylindriques thermo laqués de hauteur 6 mètres, supportant chacun 1 signal de diamètre 300 mm à diodes en tête avec 1 répétiteur diamètre 200 mm à diodes à mi-hauteur et un répétiteur piéton à diode.
- 3 boutons poussoirs « appel piéton » au niveau des traversées de la RD20, plus impasse du joug.
- fourniture et pose de 3 Radars de détection de vitesse Traffcams en tête du mât sur chacun des feux.
- Fourniture et pose de 3 potelets équipés de fourniture et pose de 2A13B pour protection des passages piétons.
- Fourniture et pose de 3 boutons poussoirs avec Equipement sonore pour les mal voyant.
- Fourniture et pose d'une boucle de détection des véhicules Chemin de la Mouyssaguèse.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	14 291€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	36 300€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>40 159€</b>
<b>Total</b>	<b>90 750€</b>

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,  
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'Avant-projet Sommaire présenté et de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**Point n°8 : SDEHG : contribution communale à la création d'un branchement tarif jaune pour le futur complexe sportif**

**Délibération n°2019/57 :** Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 07 janvier 2019 concernant la création d'un branchement tarif jaune pour le futur complexe sportif (stade et gymnase), le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AS357) :

- Depuis le futur poste de transformation de distribution publique, réalisation d'une extension de réseau souterrain en câble HN3x240<sup>2</sup> jusqu'à une armoire modulaire REMBT.
- A côté de l'armoire modulaire, pose du coffret C400/P200.
- Depuis le coffret C400/P200, déroulage d'un câble HN 3x240<sup>2</sup> dans une tranchée jusqu'au tableau tarif jaune à poser dans le local TGBT.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> Part SDEHG	28 656€ TTC
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 5 994€ TTC</b>	
<b>Total</b>	<b>34 650€ TTC</b>

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'Avant-projet Sommaire présenté et de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**Point n°9 : SDEHG : contribution communale au transfert de l'éclairage public du terrain de Grands Jeux à l'aire sportive du lycée**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,  
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

**Délibération n°2019/58** : Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 31 octobre 2018 concernant l'éclairage public du terrain de grands jeux, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AS356) :

- Depuis le nouveau tarif jaune (à créer) réalisation d'environ 130 mètres de réseau souterrain.
- Fourniture et pose d'une armoire de commande.
- Depuis l'armoire de commande, construction d'un réseau souterrain d'éclairage public en conducteur U1000RO2V pour desservir chaque mât.
- Pose de 4 mâts, d'une passerelle d'entretien, d'une traverse supportant les projecteurs de type "Grand espace" 2000 W iodure métallique et un projecteur de secours 1000 W halogène. Le tout récupéré sur le terrain existant, route de la Faure.
- Raccordement au réseau électrique et réglage des projecteurs.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	24 252€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	61 600€
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>68 148€</b>
<b>Total</b>	<b>154 000€</b>

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'Avant-projet Sommaire présenté et de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

**Point n°10 : Décisions modificatives****Délibération n°2019/59 : Rectificatif OP57/RD45 en Compte de Tiers OP58****INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 57 : Frais d'études	-30 000,00		
458158 (45) - 58 : AMENAGEMENT RD 45	30 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Délibération n°2019/60 : Ouverture de crédit OP59 Traversée piétonne RD20****INVESTISSEMENT**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,  
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 53 : Frais d'études	-2 170,00		
458159 (45) - 59 : TRAVERSEE PIETONN	2 170,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Délibération n°2019/61 : Ouverture crédit Remplacement SSI Groupe scolaire INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 52 : Frais d'études	-7 000,00		
2031 (20) - 53 : Frais d'études	-32 000,00		
2031 (20) - 60 : Frais d'études	2 000,00		
2031 (20) - 60 : Frais d'études	7 000,00		
2313 (23) - 60 : Constructions	30 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Délibération n°2019/62 : Augmentation dépenses article 2188 videopro EDP INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 53 : Frais d'études	-13 016,40		
2188 (21) : Autres immobilisations corporell	13 016,40		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**Point n°11 : Demande de subvention**

**Délibération n°2019/63 :** Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la plus élevée possible pour la fourniture et installation d'un système de projection vidéo avec sonorisation à l'Espace Debat-Ponsan dont le montant HT s'élève à 10 847€.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**REGISTRE des DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,**  
*Daniel CALAS*

**Séance du Conseil Municipal**  
**Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

**Numéro d'ordre des délibérations :**

<b>2019/52</b>	Autorisation de signature d'un devis – SSI école
<b>2019/53</b>	Abrogation partielle de la délibération n°13/2017 relative à la dénomination de voies nouvellement créées
<b>2019/54</b>	SDEHG : contribution communale à la création d'un éclairage public sur le piétonnier entre l'école et le futur ALAE/ALSH
<b>2019/55</b>	SDEHG : contribution communale à la rénovation des lanternes vétustes du lotissement de Lagarde
<b>2019/56</b>	SDEHG : contribution communale à l'installation de feux tricolores Route des Coteaux/Chemin de la Mouyssaguèse
<b>2019/57</b>	SDEHG : contribution communale à la création d'un branchement tarif jaune pour le futur complexe sportif
<b>2019/58</b>	SDEHG : contribution communale au transfert de l'éclairage public du terrain de Grands Jeux à l'aire sportive du lycée
<b>2019/59</b>	Décision modificative 2
<b>2019/60</b>	Décision modificative 3
<b>2019/61</b>	Décision modificative 4
<b>2019/62</b>	Décision modificative 5
<b>2019/63</b>	Demande de subvention – SSI école

12 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2019/52 à 2019/63

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12



**REGISTRE des DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal  
Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

**Le Maire,**  
*Daniel CALAS***FEUILLE DE PRESENCE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
8 JUILLET 2019 A 18H30**

<b>NOM</b>	<b>EMARGEMENT</b>
Monsieur Daniel CALAS	Présent
Madame Liliane GUILLOTREAU	Présente
Monsieur Didier AVERSENG	Présent
Madame Hélène BRUNEAU	Pouvoir à Denis BASSI
Monsieur Serge SOUBRIER	Pouvoir à Didier AVERSENG
Monsieur Claude PLAUT	Présent
Monsieur Amador ESPARZA	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**REGISTRE des DELIBERATIONS****Le Maire,**  
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal**  
**Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

Monsieur Bruno SIRE	Présent
Monsieur Denis BASSI	Présent
Madame Catherine ILLAC	Excusée
Monsieur Pascal RAULLET	Présent
Madame Sophie BOUSCASSE	Présente
Madame Delphine ROGER	Excusée
Madame Stéphanie CALAS	Excusée
Madame Isabelle PAYSAN	Excusée
Madame Alexandra CAMPIGNA	Excusée
Madame Brigitte RUDELLE	Excusée

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

**REGISTRE des DELIBERATIONS**

**Le Maire,**  
*Daniel CALAS*

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Conseil Municipal**

**Lundi 8 juillet 2019**

Date de la convocation : 2 juillet 2019

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 juillet 2019

Monsieur Laurent PLAS	Excusé
Monsieur Patrice CAZES	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12